



## MAIRIE de FÉLINES

4, rue Rosalie Maurin  
43160

Téléphone 04 71 00 90 64  
e-mail : mairie.felines43@orange.fr

## MAIRIE DE FELINES

Conseil municipal du 12 avril 2025

### Procès-Verbal

Date de la convocation : L'an deux mille vingt-cinq, le 12 avril 2025 à neuf heures trente, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur MEYZONET Philippe, le maire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 8
- présents : 7
- Pouvoirs : 1
- votants : 8

**Etaient Présents** : Madame Delphine MISSONNIER, Messieurs Jean GRANGHON, Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Philippe MEYZONET, Stéphane TAISSIDRE et Lionel FOURNERIE

**Absents** : Benoit DELABARRE

**Procuration** : Benoit DELABARRE à Lionel FOURNERIE

Secrétaire de séance : Stéphane TAISSIDRE

-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 février 2025

-Désignation d'un secrétaire de séance : Stéphane TAISSIDRE

### 2025009- Délibération-Vote CFU 2024 Régie de Transport

- Les dépenses de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à : 21 512,06 €
- Les dépenses en investissement pour 2024 s'élèvent à : 0 €
- Les recettes de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à : 37 522,58 €
- Les recettes en investissement pour 2024 s'élèvent à : 17 390,32 €

Après avoir présenté les dépenses et les recettes de ce budget, Mr Philippe MEYZONET est sorti de la salle du Conseil Municipal le temps du vote et la présidence a été donnée à Delphine MISSONNIER.

Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

Vote : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

## **2025010- Délibération-Affectation du résultat de la Régie des Transports**

En 2024 aucun déficit à déplorer, de ce fait nous avons :

- INVESTISSEMENT : 17 390,32 €
- FONCTIONNEMENT : 16 010,52 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **2025011- Délibération-Vote du budget primitif 2024 / Régie des Transports**

Le maire présente la proposition de budget primitif.

Après lecture et examen détaillé du projet du budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section fonctionnement à 28 010,52 €

Pour la section investissement à 26 868,48 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité

Vote : 8

Pour : 8

Contre :

Abstention :

## **2025012- Délibération-Vote des taux d'imposition / Etat 1259**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'état 1259 nous informant d'une réforme fiscale avec la mise en place d'un coefficient correcteur communal.

Vu la disparition de la taxe d'habitation, compensée par la part départementale sur les taxes foncières (propriétés bâties).

Vu le budget primitif 2025, équilibré en section de fonctionnement par un chapitre Impôts et taxes (73) estimé à hauteur de 162 230,00 € toutes taxes confondues.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

*\* décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025:*

- Foncier bâti = 33.73 % (Part communal 11,83 % + part départementale 21.90 %)
- Foncier non bâti = 83,88 %
- Taxe d'habitation : 8.47 %

*\*Charge Mr le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.*

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité *cette décision.*

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2025013- Délibération-Vote CFU 2024 COMMUNE**

Mr le Maire expose le CFU 2024 de la COMMUNE :

- Les dépenses de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à : 362 175,92 €
- Les dépenses en investissement pour 2024 s'élèvent à : 458 493 ,83 €
- Les recettes de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à : 427 054,74 €
- Les recettes en investissement pour 2024 s'élèvent à : 412 661,80 €

Après avoir présenté les dépenses et les recettes de ce budget, Mr Philippe MEYZONET est sorti de la salle du Conseil Municipal le temps du vote et la présidence a été donnée à Delphine MISSONNIER.

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité

Vote : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

### **2025014- Délibération-Affectation du résultat COMMUNE**

Il y a un besoin de financement de 45 832,03€ qui correspond à la somme du solde d'exécution cumulé d'investissement(D) et du solde des restes à réaliser d'investissement (E).

La session de fonctionnement a fait un bénéfice de 64 878,82€ réparti de la façon suivante :

- 45 832,03€ au compte 1068.

- 19 046,79€ au compte 002.

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2025015- Délibération-Vote du budget primitif 2025 / COMMUNE**

Le maire présente la proposition de budget primitif. Il précise aux conseillers, en particulier :

- Le montant de 191 686 € au compte 2151 correspondant aux travaux de voirie sur le village d'Auffour.
- Le montant de 5000 € au compte 21838 correspondant au renouvellement des postes informatiques.
- Le montant de 75 000 € au compte 2318 correspondant à l'étude de faisabilité pour la Maison TISSANDIER du bourg.

Après lecture et examen détaillé du projet du budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section fonctionnement à 434 956,79 €

Pour la section investissement à 1 191 498,91 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2025016- Délibération-Vote des subventions communales aux associations 2025**

**Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2025.**

Dont 3 subventions « exceptionnelles » inclus dans le budget total de 16 795,00€

- AMF : 95 €
- FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU : 2000 €
- CCAS : 7200 €

MAIRIE DE FELINES  
LE BOURG  
43160 Felines

08/04/2025 - 16:10:19

### Liste des subventions sur l'exercice 2025

Budget : BUDGET COMMUNE

| Numéro du contrat                    | Objet                                 | Organisme bénéficiaire       | Montant de la subvention 2024 | Montant de la subvention 2025 |
|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| SUBVENTION                           | SUBVENTION OSEC                       | Association OSEC             | 100,00                        | 150,00                        |
| SUBVENTION                           | SUBVENTION VISITEURS EN HOPITAL       | Association ASSOC. VISIT.    | 100,00                        | 100,00                        |
| ASSOCIATION                          | ASSOCIATION DES MAIRES                | Association AMR de haute l   | 85,00                         | 95,00                         |
| BANQUE ALIM                          | SUBVENTION BANQUE ALIMENTAIRE         | Etablissement CHAISE-DIE     | 100,00                        | 100,00                        |
| COMITE DE JU                         | COMITE DE JUMELAGE LCD                | Association COMITE DE JU     | 150,00                        | 150,00                        |
| MAISON DE JO                         | SUBVENTION MAISON DE JONATHAN         | Association MAISON DE JO     | 100,00                        | 100,00                        |
| SUBVENTION                           | SUBVENTION FESTIVAL DE LA CHAISE DI   | Association FESTIVAL DE L    | 100,00                        | 2 000,00                      |
| SUBVENTION                           | SUBVENTION PEP                        | Association PUPILLES ECC     | 100,00                        | 100,00                        |
| SUBVENTION A                         | SUBVENTION ACADEMIE DE PECHE          | Association ACADEMIE PEI     | 150,00                        | 200,00                        |
| SUBVENTION A                         | SUBVENTION ASSOCIATION DE CHASSE      | Association ADCA FELINES     | 200,00                        | 200,00                        |
| SUBVENTION A                         | SUBVENTION ADAPEI                     | Association ADAPEI .         | 100,00                        | 100,00                        |
| SUBVENTION A                         | SUBVENTION ADMIR DE LCD               | Association ADMIR LA CHAI    | 150,00                        | 150,00                        |
| SUBVENTION A                         | SUBVENTION AMIS DU TAROT              | Association AMIS DU TARO     | 200,00                        | 200,00                        |
| SUBVENTION A                         | SUBVENTION ANCIENS COMBATTANTS        | Association ANC. COMBAT      | 200,00                        | 200,00                        |
| SUBVENTION A                         | SUBVENTION ASSOCIATION PARENTS ELEVES | Association ASSOC PAREN      | 1 000,00                      | 1 000,00                      |
| SUBVENTION C                         | SUBVENTION CAS/ACTIVITES              | Association CAS/ACTIVITES    | 150,00                        | 150,00                        |
| SUBVENTION C                         | SUBVENTION CCAS                       | Etablissement CCAS FELIN     | 0,00                          | 7 200,00                      |
| SUBVENTION C                         | SUBVENTION COMITE ANIMATION           | COMITE D'ANIMATION           | 1 000,00                      | 1 000,00                      |
| SUBVENTION D                         | SUBVENTION DONNEURS DE SANG           | Association DONNEURS DE      | 150,00                        | 150,00                        |
| SUBVENTION E                         | SUBVENTION ENSEMBLE C'EST TOUT        | Association ENSEMBLE C'E     | 150,00                        | 150,00                        |
| SUBVENTION F                         | SUBVENTION FOYER CEG                  | Association FOYER C.E.G.     | 600,00                        | 600,00                        |
| SUBVENTION G                         | SUBVENTION GYM VOLONTAIRE             | Association GYM VOLONTA      | 150,00                        | 150,00                        |
| SUBVENTION H                         | SUBVENTION HISTOIRE ET PATRIMOINE     | Association HISTOIRE ET P    | 200,00                        | 200,00                        |
| SUBVENTION J                         | SUBVENTION JUSTICE ET PARTAGE         | Association JUSTICE ET PA    | 0,00                          | 100,00                        |
| SUBVENTION L                         | SUBVENTION LE CAFE DES FEES           | Association CAFE DES FEE     | 200,00                        | 200,00                        |
| SUBVENTION L                         | SUBVENTION LES CHEVEUX D'ARGENT       | Association LES CHEVEUX      | 100,00                        | 100,00                        |
| SUBVENTION M                         | SUBVENTION MAM                        | Association MAM la gare de   | 0,00                          | 1 500,00                      |
| SUBVENTION R                         | SUBVENTION RADIOCRAPONNE              | Association RADIO CRAPONNE   | 200,00                        | 200,00                        |
| SUBVENTION S                         | SUBVENTION SOLIDARITE PAYSANS         | Association SOLIDARITE P     | 100,00                        | 100,00                        |
| SUBVENTION S                         | SUBVENTION SPORTIVE DU COLLEGE        | Association Sportive du Coll | 150,00                        | 150,00                        |
| <b>Total budget : BUDGET COMMUNE</b> |                                       |                              | <b>5 965,00</b>               | <b>16 795,00</b>              |

**Après examen des propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** les subventions suivantes à l'unanimité :
- **DECIDE** d'inscrire ces montants sur le Budget Primitif 2025.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2025017 – Délibération-Plan Départemental de Randonnée**

Le Conseil municipal de Félines est informé que le Conseil Départemental de la Haute-Loire est engagé dans la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre en préservant les itinéraires.

Cette initiative permet le lancement de la procédure de consultation des communes dans le cadre de la révision du PDIPR prévue par l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

La circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 déléguant au Département la compétence du PDIPR précise que le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Par cette délibération, la commune de Félines s'engage à respecter les obligations lui incombant sur les chemins inscrits, à savoir notamment le maintien de l'accès des chemins ruraux aux randonneurs et la non-aliénation ou la suppression de chemins ou tronçons de chemins inscrits au PDIPR sans proposer préalablement un itinéraire de substitution au Conseil Départemental.

Après avoir pris connaissance de la révision du PDIPR, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **RAPPELLE** l'intérêt général du PDIPR pour la protection des chemins et la valorisation de son territoire à travers la randonnée. Il **PREND ACTE** du PDIPR proposé par le Département ;
- **DECIDE** de donner un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des circuits de randonnée proposés sur le territoire communal, et d'inscrire au PDIPR, le chemin suivant :
  - Du chemin de **petite randonnée PR N° 621** dénommé chemin de « Les sources de la Borne »
- **PREND ACTE** du fait que les tronçons des chemins situés sur des parcelles privées (figurant en rouge sur les cartes réalisées par le Département) ne sont pas inscrits au PDIPR ;
- **S'ENGAGE** à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les itinéraires concernés et la volonté de les pérenniser dans les documents d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de leur élaboration (SCOT, PLU, PADD, DOG, PDU) ;

- **S'ENGAGE** en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'un tronçon de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2025018-Délibération -Renouvellement Matériel Informatique et du Contrat de Maintenance**

Des devis de MAXI FOLIO, EQUIP BURO et SOLUTION MICRO nous sont parvenus et sont à étudier par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a décidé de valider les devis de renouvellement du matériel informatique et du contrat de maintenance de l'entreprise SOLUTION MICRO.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix du prestataire.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2025019 –Délibération-Demande de Subvention CAP 43 et Plan Forêt-Bois 2023-2027**

Mr le Maire expose aux élus le nouveau plan de financement pour le projet de changement de menuiseries de la Maison du Bourg.

Le dossier DETR a été envoyé fin 2024,

Mr le Maire souhaite demander des subventions auprès de deux autres programmes de financement : le CAP43 et le plan Forêt-bois 2023-2027.

Dans un souci de valoriser la filière bois local, ces équipements seront créés en bois local, plus précisément en Pin Sylvestre et par une entreprise locale.

|  |   |
|--|---|
| <b>Montant estimatif des travaux</b>                     | <b>57 849.46 € HT</b><br><b>69 419.35 € TTC</b> |
| <b>Subventions espérées TOTAL :</b>                      | <b>46 041.99 €</b>                              |
| - DETR 2025 (20 %) du HT                                 | 11 569.89 €                                     |
| - CAP 43 (40 %) du HT                                    | 23 139.78 €                                     |
| - Plan Forêt-Bois (20 % des 56 661.59 € éligibles)       | 11 332.32 €                                     |
| <b>Participation de la commune en fonds propres</b>      | <b>11 807.47 €</b>                              |
| <b>Remboursement FCTVA (non éligible sur du locatif)</b> | <b>0.00 €</b>                                   |

Le conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE l'aide du département au titre du Cap43, 2ème appel à projets du dispositif de solidarité territoriale (CAP 43 – Communes, pour la période 2024-2025)

SOLLICITE l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local – Plan forêt-bois 2023-2027 ».

AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2025020 -Délibération-Subvention exceptionnelle du dispositif Génération Chaise Dieu**

Le vendredi 29 août 2025 à 18h00 à l'église de Sainte-Croix de Félines se tiendra un concert organisé pour le dispositif « Génération Chaise-Dieu » à l'occasion de la 59<sup>ème</sup> édition du Festival de la Chaise-Dieu.

Dans le cadre de ce partenariat, la Commune a été sollicitée pour un soutien financier sous forme d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 2000 euros.

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité cette subvention exceptionnelle.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2025021 -Délibération Choix de l'entreprise concernant les travaux de voirie à AUFFOUR**

Une réunion pour l'ouverture des plis du marché de travaux de voirie à AUFFOUR s'est déroulée vendredi 04 avril à 14h00 en présence de Mme BOYER (AB2R).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°, L-2131-1 et 2 ;

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs à la procédure de MAPA ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le 03 Mars 2025.

Par la suite 5 entreprises ont répondu à cet appel d'offre :

- EUROVIA : 144 985,10 € HT
- BROC : 143 372,92 € HT
- COLAS : 145 673,18 € HT
- CHEVALIER : 148 896,60 € HT
- MOULIN : 179 996,20 € HT

Considérant qu'une analyse des offres, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'œuvre AB2R le 04 avril 2025.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ATTRIBUE** le marché des travaux de voirie d'AUFFOUR à l'entreprise BROC pour son offre, au prix de 143 372,92€ HT avec un début des travaux à partir du 2 juin 2025 jusqu'au 15 juillet 2025.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2025022 –Délibération-Devis complémentaires (DEA) eaux pluviales AUFFOUR**

Pour le village d'Auffour, les 64 mètres linéaires en domaine privée pour récupérer la rase entraine un surcoût estimatif de 7192 Euro dont **la moitié à la charge de la commune de Félines soit 3596 Euros.**

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité ce surcoût estimatif.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Aménagement table de Ping-Pong dans la cour d'école :

Un devis doit être demandé à des entreprises pour une extension de la toiture du préau afin de pouvoir y installer dessous la table de Ping-Pong à la place des anciens WC.

- Pollution : Bâches plastiques dans les fossés :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de VACHERESSE concernant la récupération de bâches plastiques.

Le Conseil déplore de tels faits et remercie cette habitante pour le geste citoyen dont elle a fait preuve de préserver la nature.

Le Conseil invite chaque habitant ou acteur économique à veiller au respect de la nature et de l'environnement.

- Eaux pluviales déversées sur les parcelles privées A607/608 :

Une visite aura lieu en présence de professionnels pour décider des travaux à prévoir. Un devis sera demandé à cette occasion.

- Sinistre appartement ancien couvent et salle d'exposition :

Une expertise est prévue le vendredi 02 mai 2025 à 11h30.

Un dédommagement est prévu pour les locataires impactés, ces derniers s'acquitteront d'un loyer à 1/2 tarif à compter du mois d'avril et ce jusqu'à la réalisation des travaux.

- Accès PANNEAU POCKET aux secrétaires :

Il faut demander à la plateforme PANNEAU PCKET des accès « rédacteur ».

Mme Delphine MISSONNIER gardera son accès global et continuera à valider les publications.

- Commémoration du 8 mai 1945 :

La commémoration du 8 mai 1945 se tiendra cette année le dimanche 11 mai 2025 à 11h00, elle sera précédée d'une messe à 10h00 pour les anciens combattants et victimes des guerres à l'église de Félines.

- Parc LIVRADOIS FOREZ :

Le projet de Charte 2026-2041 fait désormais l'objet d'une phase d'instruction au plan national et local et de formulation d'avis sur la base desquels il est ajusté au fur et à mesure, jusqu'à son examen dans les conseils municipaux et communautaires prévu fin 2025 (après sa validation interministérielle).

Afin d'évoquer les points majeurs du projet de Charte et la suite de la procédure des réunions locales sont prévues de novembre 2024 à juin 2025, sur le périmètre d'étude 2026-2041 du Parc Livradois-Forez.

Voici les réunions locales de notre secteur :

- La Chaise-Dieu : 02 juin 2025 /18h30-20h30
- Allègre : 16 juin 2025 /18h30-20h30
- Jullianges : 24 juin 2025/18h30-20h30

Mr Le Maire invite chaque conseiller à se rendre dans l'une des réunions pour connaître le contenu de cette future charte sachant que le conseil aura à se prononcer dans les mois à venir.

*La séance est levée à 13h45.*

Le secrétaire de séance : Stéphane TAISSIDRE



Le Maire,  
**Philippe MEYZONET**

